

Notes pratiques

Sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Bureau de la protection de la vie privée

C'est quoi le bureau de la protection de la vie privée?

Nous travaillons avec la communauté universitaire pour assurer la conformité aux lois d'accès et de confidentialité. On peut parfois qualifier ce bureau comme étant la police de la vie privée, mais en toute réalité, nous espérons quelque chose d'un peu plus collégial et moins combatif. Nous sommes là pour offrir conseils et appui dans l'application des différentes lois touchant la protection de la vie privée.



Nous nous conformons à quelles lois ?

Le bureau de la protection de la vie privée travaille avec les lois suivantes :

- La *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP)
- La *Loi sur les renseignements médicaux personnels* (LRMP)
- La *Loi canadienne anti-pourriel* (LCAP)

Nous offrons des sessions d'information et de sensibilisation et nous accueillons toutes vos questions sur la protection de la vie privée.

*Nous ne sommes pas la
police de la vie privée...
Nous offrons un appui
pour que l'USB se
conforme aux lois
touchant la protection de
la vie privée*

Où nous trouver ?

Stéphane Dorge (sdorge@ustboniface.ca) poste 317
Responsable de la protection de la vie privée

Carole Pelchat (cpelchat@ustboniface.ca) poste 398
Coordonnatrice de la protection de la vie privée